CHAMPIONNAT DE FRANCE 2015 MX FÉMININ

FFM

Organisateur

N° d'épreuve FFM	81
Moto-Club	MOTO-CLUB de GLENAC
N° d'affiliation	07-1647
Date	12 avril 2015
Lieu	GLENAC (56)
Organisateur technique	MOTO-CLUB de GLENAC
Adresse	Branféré - 56200 GLENAC
E-mail	contact@motoclub-glenac.com
Téléphone	02 99 08 26 19

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course	**Léon LOUVEL**	Licence : **016002**
Président du Jury (Délégué FFM)	**Alain LEPETIT**	Licence : **015433**
Membre du Jury	**Francis MEHAT**	Licence : **017031**
Membre du Jury	**Philippe LAINE**	Licence : **014228**
Commissaire technique responsable	**nommé par la FFM** Y. BAUCHER	Licence :
Responsable du chronométrage	**nommé par la FFM** E. SEGOUIN	Licence :
Responsable du parc coureur		Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Féminin Scratch

Age---------- 15 ans minimum
Licences---------- NCO / Inter / LUE
Cylindrée---------- Classes 2,3 & 4
Plaques---------- Numéro noir sur fond blanc

➲ Féminin 125cc

Age---------- 13 ans minimum
Licences---------- NCO / NJ / Inter / LUE
Cylindrée---------- 125cc
Plaques---------- Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 80 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	55	6ème	22	11ème	15 €	16ème	9 €
2ème	50	7ème	21	12ème	13 €	17ème	8 €
3ème	45	8ème	20	13ème	12 €	18ème	7 €
4ème	40	9ème	18	14ème	11 €	19ème	6 €
5ème	36	10ème	17	15ème	10 €	20ème	5 €

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

REGLEMENT PARTICULIER

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe, autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Dr Elisabeth LARNICOL**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **REDON (35)**

Temps de trajet (en min) ..... **15 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Moto-coss de Glénac**

Adresse ..... **Branféré - 56200 GLENAC**

GPS – Latitude (Nord) ..... **(N) 47° 43' 36"**

GPS – Longitude (Est)..... **(W) 02° 09' 37"**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1650 m**

Largeur minimum de la piste **6,5**

Largeur de la grille..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ..... **82 m**

Nombre de OCP* **16**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : **40**

En manche : **40**

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 08/01/2015	Date : - 4 FEV. 2015	Date : 05/03/15
Moto Club GLENAC		Numéro : 1510180
		FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Moto - Club de GLENAC

Moto-Club de Glénac
Branféré - 56200 GLENAC
Tél : 02 99 08 26 19
contact@motoclub-glenac.com
www.motoclub-glenac.com
Siret : 511 561 185 00014

Coordonnées GPS
Grille de Départ
Nord : 47° 43' 32''
Ouest : 02° 09' 44''

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

Commissaire
Extincteur
Bouche Incendie - Arrosage
Parc fermé
Toilettes
Portail accès secours
Protection Public
Zone accessible au Public

Circuit de Branféré
Longueur : 1,650 km – Largeur : 6,5m
56200 – GLENAC ☏ 02 99 08 26 19
Ligne départ : long. 80 m, larg. 40 m, larg. moyenne piste 6,5m
grille 40 pilotes, 16 commissaires, 10 secouristes

Guer

Glénac

Redon

De RENNES : Prendre la Direction LORIENT , Sortie Guer, suivre Carentoir, La Gacilly, Glénac.
De VANNES ou LORIENT : Prendre la Direction RENNES , Sortie Guer, suivre Carentoir, La Gacilly, Glénac
De NANTES : Prendre la direction VANNES , LORIENT, QUIMPER, puis Sortie REDON (après 30 minutes), à REDON, prendre au pont à droite direction RENNES , puis en sortie 50 mètres après le feu à gauche direction LA GACILLY, ensuite 10 km à gauche, Glénac.

Moto-Club de Glénac
Branféré - 56200 GLENAC
Tél : 02 99 08 26 19
contact@motoclub-glenac.com
www.motoclub-glenac.com
Siret : 511 561 195 00014 - n° FFM : 07-1647

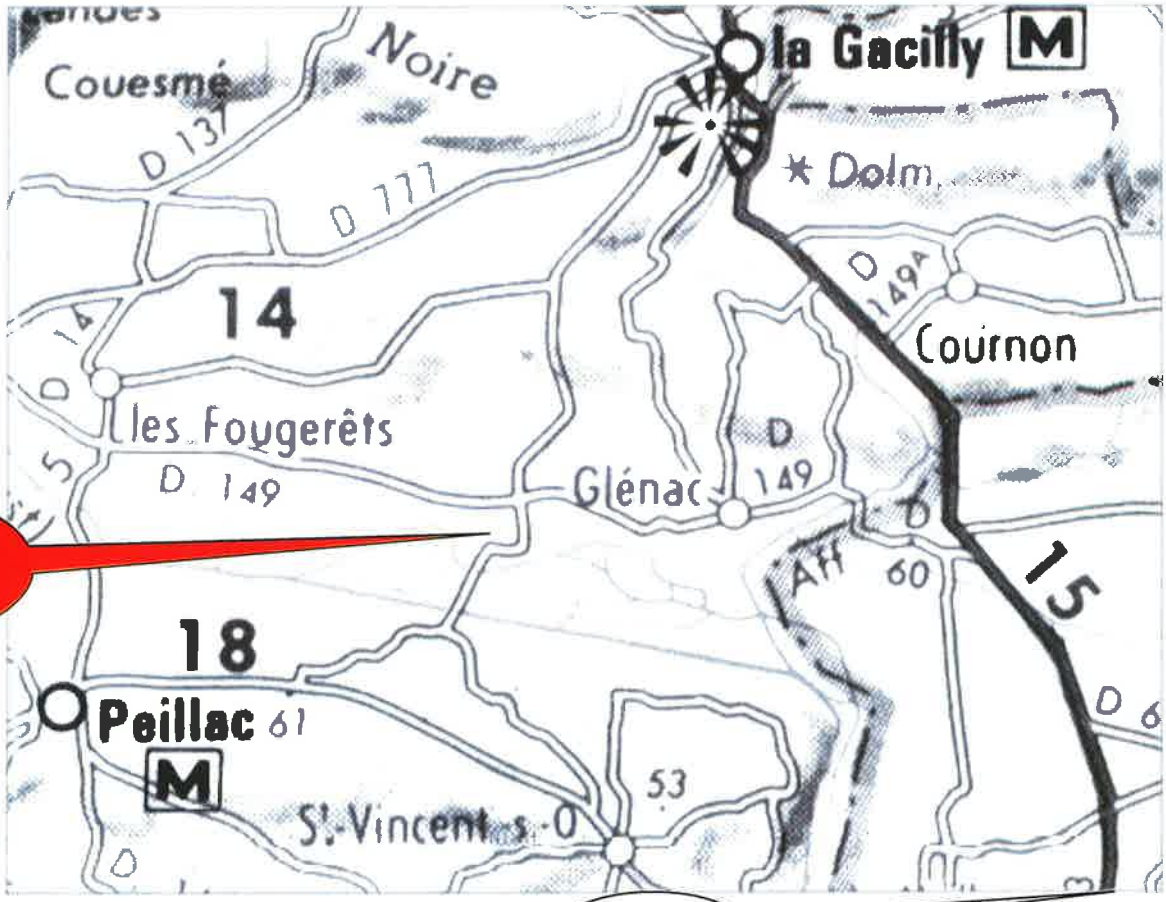

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 43 23 77 00